

JUIN 2022



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



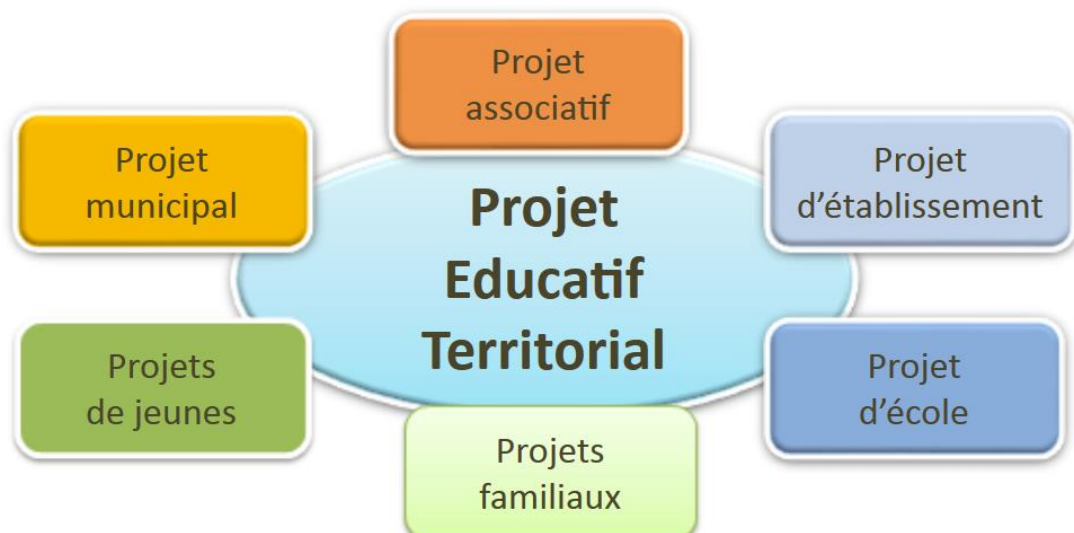
COMMUNE  
DE LEON

# Introduction

« L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial. » Circulaire du 20 mars 2013.

Les élus communaux ont souhaité définir des principes qui doivent régir la mise en œuvre de la réforme sur le territoire à savoir :

- Agir en complémentarité avec les enseignants et les parents.
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux activités culturelles et sportives.
- Mutualiser les moyens et les interventions sur le territoire avec l'aide de la communauté des communes.
- Agir en partenariat avec le tissu associatif local.
- Procéder à des évaluations régulières pour faire évoluer les organisations mises en place.
- Elaborer un projet de formation pour les agents.



# SOMMAIRE

## **1. Contexte et élément de diagnostic**

- 1.1 Une politique éducative forte
- 1.2 Un projet éducatif existant
- 1.3 Des activités existantes
- 1.4 L'application à la rentrée 2022

## **2. PEDT : projet global**

- 2.1 Champs d'application
- 2.2 Objectifs
- 2.3 Le plan mercredi

## **3. Gouvernance et application**

- 3.1 Copil et coordination
- 3.2 Evaluation

# 1) Contexte et éléments de diagnostic

## 1.1 Une politique éducative forte

Depuis près de 15 ans, la Ville de Léon s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

La commune dispose ainsi d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis plusieurs années, transformé depuis en CTG. A cette période, les notions d'éducation globale et d'éducation partagée commençaient à émerger notamment au regard de l'évolution du Contrat Educatif Local (CEL) en Projet Educatif Local (PEL) financés par la CAF.

La Commune de Léon a toujours aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs

(enseignants, parents, animateurs du centre social, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce **Projet Educatif Territorial**.

## 1.2 Un projet éducatif existant

En effet, depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée sur un projet éducatif dont voici les grandes lignes :

### ➤ LES VALEURS

#### ✚ La laïcité

La laïcité reconnaît chaque individu à part entière sans distinction d'origine, de sexe ou de religion. Le respect des différences sert de base à un enrichissement culturel et au développement des connaissances par l'échange, le partage et les rencontres.

Le projet vise à compenser les inégalités qui peuvent exister dans l'accès à la culture et aux savoirs.

#### ✚ Le vivre ensemble

Le vivre ensemble c'est le respect de soi, des autres et des biens matériels. C'est aussi renforcer la solidarité, reconnaître la culture d'origine de chacun et offrir la possibilité de s'ouvrir à celle des autres.

La curiosité, l'envie d'aller vers l'autre et l'intégration dans un groupe sont des moteurs qui conduisent chacun à la découverte de soi, de son image et de son propre potentiel. La solidarité et l'implication au service des autres sont un stimulant pour le bon fonctionnement du groupe. Cela doit permettre de favoriser une prise de responsabilités et une prise d'engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

#### ✚ L'éducation

Sur le plan individuel, éduquer signifie d'abord accompagner l'enfant et le jeune dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe. Sur le plan collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Il faut amener les enfants et les jeunes à être acteurs de leur vie, éveiller leurs esprits, en faire des individus libres et responsables. Ils doivent s'investir pour grandir et s'émanciper au travers d'activités interculturelles et intergénérationnelles afin de devenir des citoyens responsables.

Le projet éducatif a pour but d'amener l'enfant et le jeune à se construire des repères, à être lui-même acteur de ses loisirs et à acquérir une plus grande autonomie.

## ➤ **LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

### 🌈 **Développer et améliorer l'offre d'accueil et de loisirs en direction des enfants et des jeunes**

- ✓ Création d'un centre de loisirs depuis 2009. Ce centre de loisirs fut ouvert dans un premier temps durant l'été, puis fonctionne désormais pendant les petites vacances scolaires et les mercredis.
- ✓ Restructuration des accueils périscolaires dans le cadre du centre de loisirs.
- ✓ Création d'une médiathèque en 2010
- ✓ Développement d'actions spécifiques en direction des jeunes (séjours, espace jeunes 2019)

### 🌈 **Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture, aux pratiques sportives et à la découverte de l'environnement**

- ✓ Mise en place d'un partenariat d'actions entre le centre de loisirs et les différents équipements culturels.
- ✓ Co-construction d'animations entre le centre de loisirs et les associations sportives et culturelles de la commune.
- ✓ Organisation d'actions autour de la connaissance du milieu naturel, de la découverte de l'environnement en relation avec les différents partenaires dont la réserve naturelle du courant d'Huchet.

### 🌈 **Faciliter la participation et l'implication des familles dans l'action éducative**

- ✓ Diffusion du projet éducatif et du projet pédagogique du centre de loisirs auprès des familles.
- ✓ Mise en place d'outils d'information en direction des familles (plaquettes, tracts, affiches, panneaux d'information...).
- ✓ Organisation d'animations auxquelles les parents pourront participer avec leurs enfants.

→ La commune est également signataire d'un contrat enfance jeunesse sur le territoire de la communauté des communes.

Les objectifs déclinés restent en lien avec le projet éducatif de la commune :

- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture, aux pratiques sportives et à la découverte de l'environnement
- Faciliter la participation et l'implication des familles dans l'action éducative
- Favoriser le développement de l'autonomie et de l'épanouissement de l'enfant

### 1.3 Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Léon s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Léon offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

#### ➤ Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, l'accueil de loisirs a pris en charge le service périscolaire de la commune.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne.

- **L'accueil du matin entre 7h30 et 8h50** : environ 30 enfants de moyenne
- **La pause méridienne entre 12h00 et 13h45** : 2 services de 70 enfants environ
- **L'accueil du soir de 16h30 à 18h30** : environ 40 enfants de moyenne

#### ➤ L'aide aux devoirs

Dans le cadre du périscolaire le soir, un groupe de bénévoles en association assure 3 fois par semaines (de 17h à 18h), un accompagnement éducatif,

destiné aux élèves de l'école élémentaire. Ce dernier répond à une forte demande de la part des parents, pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel.

Aussi, cette association propose hors temps scolaire/extrascolaire su soutien et suivi personnalisé pour les élèves les plus en difficulté, sur simple demande.

## ➤ **Les activités extra-scolaires**

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

### - **L'accueil du mercredi**

Depuis plusieurs années, la commune organise les accueils de loisirs les mercredis. Cet accueil de loisirs représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités sportives, socio-culturelles, de découverte de l'environnement...

➔ Voir plus loin le chapitre dédié à ce nouvel accueil

### - **L'accueil des petites vacances et vacances d'été**

Pendant les vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre de loisirs. Il se fait sur inscription à la semaine, en demi-journées (matin et/ou après-midi), en demi-journées avec repas ou bien en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

### - **Les séjours**

Lors des vacances d'été (mais aussi une semaine en février) des séjours sont organisés par l'accueil de loisirs à destination des enfants de 8 à 16 ans.

Il s'agit surtout de découvrir la vie en collectivité ainsi qu'un nouvel environnement, et ces derniers rencontrent toujours un franc succès.

## ➤ **Les associations**



La commune de Léon dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux enfants de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

#### **Associations sportives**

- Rugby : ESL
- Tennis : Léon tennis club
- Sport et découverte (Cours de pilates, Gym, marche nordique, Détente et assouplissement, Swiss ball et Boot camp)
- F.J.E.P. (Judo, Yoga, Gym d'entretien, Photo, Poterie, Couture, Jeux de société, Bodega des Jeunes)
- Voile : Club Nautique Léonnais
- Cyclo Club Léonnais
- Les Randonneurs Léonnais
- FITNESS ET VOUS (gymnastique, aérobic, step, GRS)
- Canoë Surfing Club
- Surf club de Léon

#### **Associations culturelles**

- La Fabrique (organisation d'évènements et animations culturels)
- Culture et Patrimoine Léonnais (Animation, découverte et valorisation des ressources patrimoniales et culturelles léonaises)
- Au fil des loisirs et de la culture (bénévolat au sein de la médiathèque et organisation d'animations culturelles ou de loisirs)
- Côté Scène (Troupe de Théâtre)

#### **Associations jeunesse, éducation**

- A.P.E : associations parents
- Coopérative Scolaire
- Aide aux devoirs et soutien scolaire

#### **Associations musique et spectacle**

- Jeunesse Musicale Léonnaise
- Happy song (Chorale de Gospel et Jazz)
- Léon Temps Danse (Cours de danse ouverts à tous : Hip-hop - Classique - Contemporain - Street jazz - Pilate - Modern Jazz - Eveil – Salsa)
- Léon country dancers

#### **Associations de loisirs**

- Bateliers : Bateliers du Courant d'Huchet
- A.C.C.A : Association de chasse agréée

- A.A.P.M.A Léon : association de pêche agréée
- Amicale des Retraités
- Club des motards léonnais
- Les jardins de Nouines

#### Associations diverses

- Country Roads 40 :
- Lous palots
- Anciens Combattants
- Le Souvenir Français
- A.A.H.L.E Amicale des Pompiers
- 1768ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES
- Coopération sans frontière CSF
- Les Chauds Bises : anciens du rugby
- ACAPL

## I.4. L'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2022

### Les nouveaux horaires scolaires

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>07H30/08H45</b>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>	ACCUEIL DE LOISIRS  <i>Labélisé plan mercredi + Déclaré DSJES</i>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>
<b>08H45/12H</b>	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>12H/13H45</b>	PAUSE MERIDIENNE <i>Déclaré DSJES</i>	PAUSE MERIDIENNE <i>Déclaré DSJES</i>		PAUSE MERIDIENNE <i>Déclaré DSJES</i>	PAUSE MERIDIENNE <i>Déclaré DSJES</i>
<b>13H45/16H30</b>	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
<b>16H30/18H30</b>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>		<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>	<i>PERISCO</i> <i>Déclaré DSJES</i>

## ➤ Les forces et faiblesses du territoire

LES FORCES	LES FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un espace maternelle adapté : salle de motricité, toilettes et salle de sieste.</li> <li>✓ Une implantation idéale : infrastructures à proximité (salle de la huchette, city stade), environnement naturel proche (lac, forêt, plage).</li> <li>✓ Des animateurs permanents et tous diplômés.</li> <li>✓ Organisation de séjours pour répondre à une grande demande.</li> <li>✓ Accueil de 3 à 15 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pas de locaux propres au centre de loisirs : manque de salle de réunion ou de travail, d'espace de stockage ainsi que de salles d'activités propres au centre. <i>Travaux débutant en janvier 2023</i></li> <li>✓ Fermeture du centre 3 semaines dans l'année.</li> <li>✓ Un réseau de parents d'élèves peu investis</li> <li>✓ Un effectif de 50 places les mercredis et vacances insuffisant <i>Solution trouvée pour été 2022</i></li> </ul>

## 1.5 le bilan du dernier PEDT

De l'évaluation (voir annexe) du dernier PEDT sont ressortis 2 points remarquables et unanimes :

- ✚ **POSITIF** : L'offre éducative de qualité avec un large choix (culturel, sportif, environnement...) avec tous les enfants sensibilisés.
- ✚ **NEGATIF** : coopération entre les acteurs à renforcer (accueil de loisirs/école + implication des parents).

Nous serons donc vigilant dans nos prochaines actions à maintenir nos points forts, tout en corrigeant et améliorant nos points faibles.

## 1.5 une réflexion intercommunale

Même s'il n'y a pas de compétence de prise à ce jour, des réflexions sont en cours au sein de la communauté de communes qui vont aboutir à un écrit intercommunal.

Ceci a d'ailleurs été validé en conseil communautaire au mois de mai 2022.

En attendant, voici la charte signée :

## Charte d'orientation de l'Enfance Jeunesse sur le territoire de la Communauté des Communes Côte Landes Nature.

Ce document est le résultat d'un travail collégial entre les élus de chaque commune et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse du territoire, pour la période 2018/2022.

Il vise à mettre en vie la compétence « mise en réseau des structures éducatives » en travaillant sur des objectifs communs.

3 objectifs ont été identifiés comme prioritaires par le groupe de travail pour paraître dans l'écriture des PEDT communaux :

- Mutualisation de l'ensemble des services du territoire : mutualisation des compétences, du matériel, des locaux, ...
- Renforcer la professionnalisation des agents : mettre en place des formations spécifiques, permettre des échanges de pratique, ...
- Accompagner le territoire dans la maîtrise de nouvelles technologies : sensibiliser les familles, accompagner les enfants dans une bonne pratique du numérique, ...

9 objectifs ont vocation à être traités par les communes et par l'intercommunalité, dans le cadre du travail commun des services en fonction des envies et des besoins identifiés :

- Renforcer l'accueil de la petite enfance sur le territoire
- Accueillir les enfants et les familles de façon égalitaire
- Accompagner les parents dans leur fonction parentale
- Renforcer l'offre de loisirs
- Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux savoirs et à l'engagement citoyen
- Consolider la fonction information
- Améliorer la mobilité des jeunes sur le territoire
- Créer des passerelles entre toutes les structures d'accueil
- Favoriser les échanges intergénérationnels et entre différents publics

La Commission Actions Educatives et Solidaires veillera à la mise en place des outils d'évaluation et au suivi des actions menées, dans le cadre de cette Charte d'orientations.

Celle-ci donnera lieu à la production d'un écrit détaillant les orientations politiques et les actions en faveur de l'enfance jeunesse qui seront mises en place sur le territoire Côte Landes nature, portées par les communes et la Communauté des Communes.

## 2) PEDT : projet global

### 2.1. Champ d'application

Notre nouveau PEDT va évoluer et donc s'adresser aux 0/17 ans.

Cela permettra donc de prendre en considération :

- ✚ Les moins de 3 ans : avec l'accueil des moins de 3 ans à l'école, les actions déjà menées sur la commune (bébés lecteurs, ciné goûter...). La commune est déjà sur des projets et réflexions autour des moins de 3 ans d'autant que la petite enfance sera intégrée à la mutualisation des services intercommunautaires
- ✚ Les 3/11 ans : comme cela était fait avant, cela reste notre public cible, le cœur de nos investigations.
- ✚ Les 12/17 ans : c'est le prolongement, une continuité logique du travail effectué depuis des années. L'ouverture de l'espace jeune (uniquement pour les vacances à ce jour) va évoluer.

### 2.2. Objectifs

Ce PEDT est re-écrit pour 3 ans, mais risque d'être remplacé par un PGT de Cote Landes Nature.

En attendant il pourra également évoluer en fonction des aménagements mis en place au sein des différents projets concernés : projet d'école et projets pédagogiques concernant les activités périscolaires ou extrascolaires.

Une réunion annuelle (à minima) sera organisée avec tout le COPIL afin d'évaluer, faire un état des lieux de nos objectifs.

D'autres moments d'évaluation ont lieu plus régulièrement en comité plus restreint.

En cohérence avec ceux-ci, le nouveau PEDT s'articulera autour de trois objectifs principaux :

## **Garantir une continuité et complémentarité éducative pour tous**

*Et plus particulièrement...*

### **A. En assurant la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.**

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre ces différents temps et différents acteurs. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes).

A ce titre, des projets pourront être mis en commun, chaque institution gardant bien évidemment ses domaines de compétences et d'intervention.

Il s'agit d'un des gros points négatifs de notre dernier PEDT, nous veillerons à ce que celui-ci soit réalisé en priorité.

### **B. En renforçant la communication avec les parents et favorisant les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles : un affichage public devant l'école, la création d'un journal par les enfants et le site internet du centre de loisirs ainsi que la page facebook devraient nous permettre d'atteindre cet objectif. Cela peut se faire aussi en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de l'enfance.

Aussi, la mise en place du portail familles depuis septembre 2022 a été une grande évolution, et permet un nouveau mode de communication et de gestions des dossiers et inscriptions.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans le comité de pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

Enfin un projet autour de la parentalité est mis en place par l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Les échanges avec eux (forums, rencontres, invitation à des soirées de représentation...) seront autant d'occasion renforcer cet objectif.

### **C. En favorisant la réussite scolaire, en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles**

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune de Léon en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif.

Les enfants de maternelle sont accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune de 2 ATSEM pour que les enfants gardent leurs repères.

De plus, l'école est gratuite, et le matériel scolaire fourni gratuitement jusqu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Depuis plusieurs années, la commune propose gratuitement une aide aux devoirs dans le cadre du temps périscolaire. Celle-ci est mise en place de 17h à 18h, après discussion avec les parents et l'enfant.

## **Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement**

*Et plus particulièrement...*

## **A. En favorisant l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants de Léon, en levant les éventuels obstacles financiers. Cela se traduit par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux.

La commune a fait le choix de proposer la gratuité pour les activités du mercredi matin.

## **B. En confortant une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans les structures de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour améliorer le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. En effet, après avoir recruté des animateurs pour assurer l'animation de cet interclasse du midi (qui proposent désormais des activités), la municipalité vient également de doubler son effectif en cantine afin de pouvoir être plus présent auprès des enfants.

Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé.

## **C. En poursuivant la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objectifs la découverte et le plaisir.

Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées d'éveiller leur curiosité et soif de connaissance.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives



mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique. Un travail réalisé au sein de la médiathèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple. Une action théâtre est également une activité primordiale pour développer l'expression et la participation chez les plus jeunes. Par la création de l'action « éducation à l'image », les enfants seront également amenés à découvrir différentes formes du 7<sup>ème</sup> art au cinéma de la commune.

En partenariat avec des associations Léonnaises, les enfants auront également la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines artistiques (interventions de créatrices et artistes locaux, professeur de musique), culturels (animateurs du centre culturel et médiathèque) ou sportifs (animateurs titulaires de BE, activités nautiques). La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers seront également directement impliqués dans le choix de leurs activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la possibilité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteurs de leurs parcours éducatifs.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

#### **D. En formant notre personnel**

L'équipe d'animation, les ATSEM, les agents de cantine etc. sont autant d'adultes qui participent à la vie quotidienne des enfants.

Pour continuer à proposer des animations de qualité, élargir son champ de compétence, se former aux nouvelles pratiques, être formé aux nouvelles normes/réglementation, de nombreuses formations seront proposées. La municipalité dégagera du temps de travail pour se former de différentes façons : CNFPT, Francas, formation partagée au sein de la communauté de communes, formation au sein du réseau etc.

Tout ceci sera forcément une plus-value et une amélioration des services proposés en direct de nos enfants.

## **Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux**

*Et plus particulièrement...*

### **A. En développant l'apprentissage à la vie citoyenne**

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, ...

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de son patrimoine.

Les animateurs auront à leur disposition une large palette d'outils ludiques pour traiter ce sujet : DVD pédagogiques de Vinz et Lou, concours organisés par les Francas avec malette pédagogique, mise en place de débats, d'un conseil d'enfants, ressources en ligne sur internet etc..

### **B. En développant les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte, avec la participation d'adultes impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, musique, chant, lecture...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires.

Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, envers les actions proposées sur le temps extrascolaire par ces différentes associations.

Avec la création de la résidence seniors sur la commune, il serait dommage de ne pas s'en servir pour établir des actions ensemble.

Il est donc prévu des rencontres qui pourront avoir différents supports : repas en commun, temps d'échange, activité commune (jardinage, couture, etc..).

## C. En développant des activités autour de l'environnement et de la transition écologique

Nous sommes convaincus de la justesse des propos de Victor Hugo, qui écrivait que « *Les maîtres d'écoles sont des jardiniers en intelligences humaines* ». Le rôle des acteurs éducatifs au sens large est central pour aider les enfants et les jeunes à comprendre l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre, la nécessité d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres, et l'importance de la solidarité.

Conscients des enjeux environnementaux actuels et des possibilités d'actions à notre portée, nous proposons de lancer un programme de sensibilisation à la transition écologique, à destination des enfants et des jeunes du territoire.

Ce programme est élaboré conjointement avec la communauté de communes. Il se compose d'actions concrètes menées dans chaque commune, relatives aux thématiques suivantes: du climat, de l'énergie et de l'eau, de la gestion des déchets, de l'économie circulaire et de la préservation de la biodiversité.

### 2.3. le plan mercredi

Si nos objectifs et projets pédagogiques des vacances vont peu changer par rapport à ce qu'il se faisait avant, le grand bouleversement va se faire sur les mercredis.

En effet, la commune a mené une réflexion pour pallier l'absence des TAP et maintenir pour autant la qualité des animations qui y étaient proposées.

C'est pourquoi, en concertation avec le Copil, Léon s'est engagé dans **le plan mercredi** depuis 3 ans.

Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatif de grande qualité le mercredi.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- ✚ L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- ✚ L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- ✚ L'ancrage du projet dans le territoire
- ✚ La qualité des activités

## Comment :

- 1) Complémentarité et cohérence des temps éducatifs : l'équipe enseignante et l'équipe d'animation du centre de loisirs seront en relation privilégiée afin d'avoir une cohérence entre les différents projets pédagogiques, d'établir un parcours éducatif cohérent.
- 2) L'accueil pour tous les enfants : la commune a fait le choix de la gratuité, afin que tous les enfants puissent continuer de participer aux activités de leur choix !
- 3) Mise en valeur du territoire : Léon possède d'innombrables atouts que nous allons mettre en valeur. Il s'agit notamment des infrastructures (médiathèque, centre culturel, complexe de la Huchette..), mais aussi d'un environnement naturel exceptionnel (forêt, lac, réserve naturelle..) ainsi que de nombreuses associations locales.  
De plus, pour que ce projet soit celui de tous, les parents (mais aussi les enfants) seront associés et auront une part importante dans la réalisation de nos objectifs.
- 4) Développement de nos activités éducatives de qualité : dans la continuité de ce que nous faisons, seront organisées des activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes etc. mais dont les objectifs principaux seront la **découverte et le plaisir**.  
C'est pourquoi nous veillerons à laisser le choix aux enfants, et faire tout cela de manière ludique.

Nb : de nombreuses ressources pour animateurs (rubrique ressources pédagogiques) mais aussi des informations utiles sont disponibles sur le site : <http://men-pedt.prod.isobar.services/>.

En conclusion ces mercredis seront donc un prolongement de ce qui se fera tout au long de l'année, et non pas un créneau indépendant que l'on remplira d'activités sans lien avec le reste.

# 3) GOUVERNANCE EVALUATION

ET

## 3.1. Copil + coordination

Le projet éducatif territorial de la commune de Léon repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- Les services de l'Education nationale et surtout l'école, partenaire central du PEDT.
- Le champ associatif. Cela concerne les associations culturelles, sportives et de loisirs.
- Les représentants des parents d'élèves.
- Les services communaux (le service enfance-jeunesse, le responsable service culture + médiathèque).
- Les élus.
- Les institutions telles que la CAF, la DDCSPP.

Le comité de pilotage (COFIL) est un organe essentiel dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation du PEDT. Son rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Il est composé de :

- 5 élus : Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Cécile CASSUTTI, Michel RAFFIN et M. Jean MORA (maire)
- 1 employé de mairie : M. FIZAMES Vincent, DGS
- 2 animateurs du centre de loisirs : M. NASSIET Sébastien (directeur), Anaïs Doulet (animatrice + resp. espace jeunes)
- 2 enseignants : Marie France BERGNES (directrice) et Pascal MONTUS
- 2 représentants des parents d'élèves : Claire BRADSHAW et Guillaume GONTHIER
- 1 employée du pôle culture de la commune : Melody SESTER (resp. service culture + médiathèque)

➔ Le copil se réunira à minimum 1 fois par an, au complet.

Bien entendu, tout au long de l'année, d'autres réunions, temps d'échanges, sont organisés selon les besoins. Il y aura donc beaucoup d'interactions, d'échanges notamment entre l'école et le centre de loisirs.

Les élus de la commune de Léon ont nommé un coordonnateur qui sera Sébastien NASSIET.

Les missions du coordonnateur seront de :

- décliner les objectifs généraux du projet éducatif en objectifs pédagogiques avec l'aide de son équipe pédagogique
- coordonner l'ensemble des intervenants et s'assurer que leurs actions sont cohérentes avec les principes et intentions du PEDT, et les objectifs pédagogiques
- être le directeur de ce temps d'accueil et l'interface entre tous les acteurs éducatifs
- développer les passerelles entre les projets périscolaires/extrascolaires et le projet d'école
- repérer les attentes et les besoins des enfants, des familles, et de formuler des préconisations auprès des élus et du COPIL afin de proposer, réorienter éventuellement les organisations existantes
- mettre en évidence les besoins en termes de formation ou d'information des intervenants
- garantir la mise en place d'une démarche d'évaluation partagée
- garantir la sécurité physique et morale des enfants par le respect de leurs rythmes de développement et d'apprentissage

## 3.2. EVALUATION

➤ **Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »**

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le

cadre scolaire. Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...

- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

### ➤ La méthodologie d'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, de la pugnacité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires, sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfants sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT, sur la réussite des enfants sur le plan scolaire, social et éducatif. A cet effet, une expertise externe, sous la forme par exemple d'un travail universitaire pour des étudiants en sociologie, pourrait être conduite.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération



éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

### ➤ Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le PEDT cherche à suivre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :

- De **la pertinence** du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
- De **l'efficacité** du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
- De **l'impact** du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

**PEDT commune de LEON**

**Fait à Léon le 01<sup>er</sup> juin 2022**

**Le maire,  
Jean MORA**

